

## Résolution 6

### S'engager pour l'accessibilité et les droits culturels

(issue du groupe thématique Accessibilité et droits culturels)

#### Constats

- Malgré les moyens mis en œuvre (lois, finances, conventions, équipements, moyens humains professionnels et bénévoles,...), l'accès de tout à tous n'est pas assuré. L'exclusion culturelle et les inégalités territoriales tant rurales qu'urbaines existent encore en France en 2018.

#### Enjeux

- La prise de conscience de la place de la culture dans le développement humain passe par un respect des droits culturels qui favorisent l'émancipation, la reconnaissance de la dignité des personnes et l'accès à la citoyenneté.

#### Propositions

- Promouvoir dans tous les secteurs (social, culture, santé, justice, éducation,...) l'inclusion sociale par la mixité à tous les niveaux (handi-valide, intergénérationnelle, femmes/hommes, rurale/urbaine, français/étrangers, précaires ou non,...).
- Organiser chaque année une journée d'inter connaissance dans chaque département
- Mieux informer (avec des pictogrammes, des FALC – Facile à Lire et Comprendre) sur l'offre déjà accessible et rendre accessible toute communication
- Améliorer la formation à l'inclusion sociale par la mixité pour les professionnels, bénévoles, institutions et associations,...
- Créer des Pactes de Coopération au niveau local qui s'inscrivent dans un projet culturel de territoire (existant ou à construire) et qui s'appuient sur :
  - le repérage et la valorisation des ressources territoriales mobilisables
  - la formation des élus (politiques, associatifs, institutionnels,...) à la dimension culturelle relevant de leurs responsabilités
  - l'engagement sur des objectifs opérationnels
  - s'appuyer sur les compétences des associations, réseaux, mouvements et fédérations d'éducation populaire et renforcer durablement leurs moyens.

ADOPTÉE